



NUMÉRO	SUJET
<b>34-2024</b>	<b>Demande de crédit de CHF 120'000 pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération</b>
	RESPONSABLES POLITIQUES
	<b>Frédéric Mani</b> <b>Christine Girod</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Région de Nyon, avec ses partenaires du Grand Genève, prévoit de déposer auprès de la Confédération, un projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5). Le présent préavis vise à financer les différentes études nécessaires à son élaboration.

## Enjeux

Les projets d'agglomération sont un instrument mis en place par la Confédération favorisant la mise en cohérence, aux échelles supra-communale et supra-cantonale, des politiques d'aménagement de mobilité. Via des appels à candidatures, lancés tous les 4 ans aux agglomérations du pays, la Confédération invite cantons, communes et régions à élaborer des stratégies conjointes de coordination entre urbanisation et transport. Selon la qualité des réponses données par les agglomérations, la Confédération consent à financer à hauteur de 30% à 50% les infrastructures de mobilité nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies.

Depuis 2007, les partenaires franco-valdo-genevois, réunis au sein du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève, ont élaboré et déposé auprès de la Confédération, quatre générations de projets d'agglomération. Au fil des générations, ce sont plus de CHF 80'000'000 de cofinancements fédéraux qui ont été accordés pour des mesures de mobilité sur l'entier du district de Nyon. Ces mesures comprennent notamment l'amélioration de la ligne ferroviaire Genève-Coppet, la création d'aménagements pour les bus en rabattement vers les gares, la création de cheminements de mobilité douce, ou encore l'aménagement d'interfaces multimodales.

Via les mesures de mobilités inscrites, les projets d'agglomération contribuent au report modal vers les modes doux et les transports publics, à la réduction du mitage du territoire en coordonnant l'urbanisation et la planification de la mobilité, et à la minimisation des atteintes à l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution sonore, optimisation de l'utilisation des ressources).

Lors de son Assemblée ordinaire du 8 décembre 2023, le GLCT Grand Genève a émis la volonté de candidater pour la 5<sup>e</sup> génération de projets d'agglomérations, laquelle devrait être soumise aux services fédéraux le 30 juin 2025.

## Objet de l'action proposée

Le présent préavis vise à assurer le financement de la part régionale des études préparatoires au PA5, pour un montant total de CHF 120'000 TTC. Cela concerne d'une part les études de base et mandats relatifs à l'élaboration du PA5 pour un montant de CHF 60'000, et d'autre part des études relatives aux mesures pour un montant de CHF 60'000 également.

	Part financée par la Région de Nyon
Etudes de base et mandats relatifs à l'élaboration du PA5	CHF 60'000
Etudes relatives aux mesures	CHF 60'000
<b>Total préavis 34-2024</b>	<b>CHF 120'000</b>

### Etudes de base du projet d'agglomération

L'élaboration d'un projet d'agglomération nécessite la réalisation d'un certain nombre de mandats externes. Ces mandats concernent tant la réalisation d'études thématiques (aménagement, mobilité, environnement), que des prestations de production du document (mandats de cartographie, de graphisme ou d'impression). Le montant total de ces mandats est estimé à CHF 860'000, réparti sur les années 2023, 2024 et 2025.

#### *Etudes de base et mandats relatifs à l'élaboration du PA5*

	Coût total	2023	2024	2025
Assistance à maîtrise d'ouvrage PA5	CHF 130 000	CHF 25 000	CHF 60 000	CHF 45 000
Stratégie interfaces multimodales	CHF 30 000	CHF 30 000	-	-
Plan vélo d'agglomération	CHF 100 000	-	CHF 100 000	-
Etude accidentalité	CHF 40 000	-	CHF 40 000	-
Etude aménagement commercial	CHF 150 000	-	CHF 150 000	-
Indicateurs Modèle multimodal transfrontalier	CHF 50 000	-	CHF 50 000	-
Production indicateurs MOCA	CHF 20 000	-	CHF 15 000	CHF 5 000
Test G2AME	CHF 30 000	-	CHF 15 000	CHF 15 000
Production cartographique	CHF 100 000	-	CHF 50 000	CHF 50 000
Graphisme	CHF 130 000	-	CHF 60 000	CHF 70 000
Impression	CHF 40 000	-	-	CHF 40 000
Communication	CHF 25 000	-	-	CHF 25 000
Autres frais	CHF 15 000	CHF 2 500	CHF 2 500	CHF 10 000
<b>Total</b>	<b>CHF 860 000</b>	<b>CHF 57 500</b>	<b>CHF 542 500</b>	<b>CHF 260 000</b>

#### *Répartition indicative des coûts entre partenaires*

	Coût total	2023	2024	2025
Région de Nyon (y compris subvention cantonale)	CHF 60 000	-	CHF 35 000	CHF 25 000
Canton de Genève	CHF 410 000	-	CHF 305 000	CHF 105 000
Pôle métropolitain du Genevois français	CHF 150 000	CHF 30 000	CHF 80 000	CHF 40 000
GLCT Grand Genève	CHF 240 000	CHF 27 500	CHF 122 500	CHF 90 000
<b>Total</b>	<b>CHF 860 000</b>	<b>CHF 57 500</b>	<b>CHF 542 500</b>	<b>CHF 260 000</b>

De cette somme, CHF 240'000 sont pris en charge directement par le GLCT Grand Genève via un fonds de réserve alimenté annuellement à cette fin. Le reste, CHF 620'000, est réparti entre les parties françaises, genevoises et vaudoises du Grand Genève selon une clé de répartition usuelle, basée sur le poids démographique approximatif. A ce titre, la Région de Nyon contribuerait avec un

montant à hauteur de CHF 60'000 réparti sur 2024 et 2025, sur lequel une subvention cantonale jusqu'à concurrence de 50% pourra être sollicitée.

### Etudes relatives aux mesures du projet d'agglomération

Outre les études de base, l'élaboration du projet d'agglomération nécessite la réalisation d'études spécifiquement liées aux mesures de mobilité candidates à un cofinancement fédéral. En effet, depuis la 3<sup>e</sup> génération de projet d'agglomération, la Confédération a fortement durci les exigences en matière de maturité des mesures candidates. Afin d'assurer que les mesures retenues par la Confédération soient prêtes à être réalisées, celles-ci doivent démontrer un état de planification suffisant, dépendant de leur coût.

#### *Etat de planification requis pour les mesures du PA5 selon la catégorie de coût*

Catégorie de coût de réalisation	Niveau d'étude minimal requis
<b>Inférieur à CHF 10 mio</b>	Etude sommaire mettant en évidence le contenu concret du projet, la preuve de sa faisabilité, une analyse environnementale qualitative et une estimation des coûts ( $\pm$ 50%)
<b>Entre CHF 10 et 30 mio</b>	Etude préliminaire (phase 21 selon règlement SIA) ou équivalent français mettant en évidence les différentes variantes évaluées, les mesures d'accompagnements préconisées et les effets sur l'environnement et proposant une estimation des coûts ( $\pm$ 30%)
<b>Supérieur à CHF 30 mio</b>	Etude d'avant-projet (phase 31 selon règlement SIA) ou équivalent français intégrant une notice d'impact sur l'environnement (NIE) selon le manuel sur les études d'impact sur l'environnement (EIE) et une estimation des coûts ( $\pm$ 20%)

La Région participera au financement des études permettant l'inscription de mesures ayant une dimension intercommunale, ainsi que pour des études permettant l'identification de mesures pour les prochaines générations de projet d'agglomération.

#### *Etudes relatives aux mesures, financées par le préavis 34-2024*

Intitulé de l'étude	Intérêt régional	Etat d'avancement	Coût pour la Région de Nyon (montants approximatifs)
Etude préliminaire pour une liaison mobilité douce entre le centre de Vich et la gare CFF de Gland (passerelle et connexions alentours)	Axe structurant du réseau cyclable régional	Contrat en cours de finalisation	CHF 8750
Etude préliminaire pour une liaison cyclable Genolier-Duillier-Nyon	Axe structurant du réseau cyclable régional	Répartition financière à définir	CHF 7500
Etude préliminaire et d'avant-projet pour une liaison cyclable Crassier-Nyon	Axe structurant du réseau cyclable régional	Répartition financière à définir	CHF 3750
Adaptation de l'avant-projet d'élargissement de la passerelle de Langollioux sur l'A1 en faveur des modes doux	Axe structurant du réseau cyclable régional	Répartition financière à définir	CHF 8500
Etude préliminaire pour une liaison cyclable Cheserex-Eysins	Axe structurant du réseau cyclable régional	Priorisation de la mesure à définir	CHF 9500
Etude préliminaire pour la création d'une passerelle modes doux sur l'A1 à la route de Jolimont, Mont-sur-Rolle	Axe structurant du réseau cyclable régional	En attente de la détermination de l'OFROU	CHF 8500
Etude de micro-recensement mobilité et transport 2025 Grand Genève - Suréchantillonnage visant un taux de représentativité de 1% de la population vaudoise	Etude stratégique permettant d'identifier des besoins futurs	Etude à lancer en 2024	CHF 13'500
<b>Total</b>			<b>CHF 60'000</b>

## Financement

Un crédit de CHF 120'000 est ainsi demandé. Ce montant sera utilisé pour :

- Le financement des études et mandats de base du PA5 pour environ CHF 60'000, pour lesquels une subvention de 50% du total sera demandée au Canton ;
- Le financement de la part régionale des études relatives aux mesures mobilité d'intérêt régional, pour un montant total d'environ CHF 60'000.

Le crédit demandé fera l'objet d'un amortissement sur 4 ans, suivant le rythme du programme fédéral. Le crédit sera donc entièrement amorti au moment de l'élaboration d'un éventuel Projet d'agglomération de 6<sup>e</sup> génération.

## Calendrier

Janvier 2024 à septembre 2024	Elaboration du PA5
Octobre 2024 à décembre 2024	Mise en consultation du PA5
Janvier 2025 à juin 2025	Processus de validation politique du PA5
30.06.2025	Dépôt officiel du PA5 auprès de la Confédération

## Communication

La Région de Nyon valorisera cette action dans sa communication.

Par ailleurs, la Région de Nyon sera systématiquement mentionnée dans toutes les communications du GLCT Grand Genève relatives au PA5.

### Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	La Région valorise son statut de Bureau d'agglomération vaudois du Grand Genève, et son soutien aux communes.
Bénéfices pour les communes	Les communes bénéficient du soutien technique et financier de la Région et maximisent leur chance d'obtenir des cofinancements fédéraux pour leur mesures de mobilité.
Bénéfices pour les habitants	Les habitants bénéficient des infrastructures de transport réalisées dans le cadre des projets d'agglomération.

## Conclusion

Les quatre générations de projet d'agglomération du Grand Genève ont permis de débloquer des sommes importantes de cofinancements fédéraux pour la réalisation de mesures de mobilité sur le district de Nyon. Ces cofinancements représentent un incitatif primordial pour les communes maîtresses d'ouvrage de ces mesures.

Les règles strictes en matière de maturité des mesures imposées par la Confédération visent à garantir la faisabilité des mesures dans le délai imparti par la base légale fédérale, mais nécessitent la réalisation d'études de planification en amont de la soumission du projet d'agglomération.

Le présent préavis vise d'une part à financer la part vaudoise des études et mandats liés à l'élaboration du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération, conjointement avec nos partenaires franco-genevois. D'autre part, il prévoit de soutenir les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des

études de planification des mesures de mobilité afin d'accroître leur chance d'obtenir un cofinancement fédéral.

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 34-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 120'000 en faveur du financement des études préparatoires au projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 120'000 en faveur du financement des études préparatoires au projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération.
- d'imputer le montant total de CHF 120'000 sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 4 années dès l'exercice comptable 2024.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 30 novembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général